



8 rue du Bois Joli
63800 COURNON D'AUVERGNE
FRANCE
Tél : +33 (0)4 73 69 90 60
www.bmstores.fr

B&M FRANCE

Règlement officiel du jeu-concours B&M

Article 1 — Société organisatrice

La société **B&M France SAS**, Société par Actions Simplifiée au capital de 69 537 450 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro **311 315 329 RCS Clermont-Ferrand** (SIRET : 311 315 329 00848), dont le siège social est situé au **8 rue du Bois Joli, 63800 Cournon-d'Auvergne** (ci-après désignée « la Société Organisatrice »), organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat du **21 octobre à 17h00 au 4 novembre à 23h59**.

Ce jeu-concours est organisé simultanément sur trois plateformes : **Facebook, Instagram et TikTok**.

Article 2 — Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d'une connexion Internet et d'un compte utilisateur actif sur le réseau social concerné.

Sont expressément exclus de la participation les membres du personnel de la Société Organisatrice ainsi que les membres de leur foyer direct.

La participation est strictement personnelle et nominative. Il ne sera admis qu'une seule participation par personne physique et par plateforme.

Article 3 — Modalités de participation

Le concours débute le **21 octobre à 17h00** et se clôture le **4 novembre à 23h59**.

Pour valider sa participation, l'utilisateur doit réaliser les étapes suivantes sur la ou les plateformes de son choix :

- **Sur Facebook :**
 1. Aimer la publication officielle du concours.
 2. Suivre la page Facebook officielle **@bm.france.officiel**.
 3. Identifier **1 ami** en commentaire sous la publication.
- **Sur Instagram :**
 1. Aimer le post officiel du concours.
 2. Suivre le compte Instagram officiel **@bm_france_officiel**.
 3. Identifier **1 ami** en commentaire sous le post.
- **Sur TikTok :**
 1. Aimer la vidéo officielle du concours.
 2. Suivre le compte TikTok officiel **@bm_francetv**.
 3. Identifier **1 ami** en commentaire sous la vidéo.

Toute participation enregistrée avant le 21 octobre à 17h00 ou après le 4 novembre à 23h59, incomplète, ou issue de profils automatisés/robots sera automatiquement considérée comme nulle.

S.A.S. au capital de 69 537 450 €
RCS Clermont-Ferrand 311 315 329
TVA FR 26 311 315 329



8 rue du Bois Joli
63800 COURNON D'Auvergne
FRANCE
Tél : +33 (0)4 73 69 90 60
www.bmstores.fr

B&M FRANCE

Article 4 — Dotations et conditions d'utilisation

Sont mis en jeu **6 bons d'achat B&M d'une valeur unitaire de 30 €**, répartis de manière égale entre les plateformes :

- **Facebook** : 2 bons d'achat de 30 € TTC (soit 2 gagnants distincts).
- **Instagram** : 2 bons d'achat de 30 € TTC (soit 2 gagnants distincts).
- **TikTok** : 2 bons d'achat de 30 € TTC (soit 2 gagnants distincts).

Valeur marchande globale de la dotation : 180 € TTC.

Conditions d'utilisation des bons d'achat :

- **Lieux d'utilisation** : Valables dans l'ensemble des magasins B&M situés en France métropolitaine.
- **Modalités d'utilisation** : Utilisables en **une seule fois** pour un montant égal ou supérieur à la valeur faciale du bon (30 €). Les bons sont **non fractionnables** et ne donneront lieu à aucun rendu de monnaie si le montant des achats est inférieur à 30 €.
- **Durée de validité** : Chaque bon d'achat a une durée de validité de **6 mois à compter de sa date de création/émission**. Passée cette date, il deviendra caduc et ne pourra plus être utilisé.
- **Inaliénabilité** : Les bons d'achat ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, d'aucun échange, ni d'aucune contrepartie financière ou monétaire, même partielle.

Article 5 — Désignation des gagnants et annonce des résultats

Le tirage au sort sera réalisé le **5 novembre** de manière aléatoire parmi l'ensemble des participants conformes de chaque plateforme (via un outil de tirage au sort aléatoire certifié ou équivalent).

Les résultats seront annoncés le **5 novembre en story** sur les comptes et pages officiels respectifs (@bm.france.official, @bm_france_officiel, @bm_francetv). Les gagnants seront également contactés par message privé (DM) sur la plateforme concernée.

Article 6 — Attribution des lots et forclusion

Les personnes tirées au sort disposeront d'un **délai strict de 30 jours calendaires** à compter de la notification de leur gain pour répondre par message privé et transmettre leurs coordonnées complètes nécessaires à la remise du lot.

Passé ce délai de 30 jours sans réponse ou en cas de coordonnées invalides/incomplètes, le gagnant sera déchu de ses droits au lot. Le bon d'achat sera alors, au choix exclusif de la Société Organisatrice, réattribué à un gagnant suppléant ou définitivement annulé.



8 rue du Bois Joli
63800 CURNON D'Auvergne
FRANCE
Tél : +33 (0)4 73 69 90 60
www.bmstores.fr

B&M FRANCE

Article 7 — Décharge de responsabilité

Ce jeu-concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé, administré par ou associé aux sociétés **Meta Platforms Ireland Ltd. (Facebook, Instagram)** et **ByteDance / TikTok Technology Ltd.**

Ces plateformes ne sauraient être tenues responsables en cas de litige relatif à ce concours. L'ensemble des informations recueillies est destiné uniquement à la société B&M France SAS.

Article 8 — Données à caractère personnel (RGPD)

Les données nominatives recueillies dans le cadre du concours sont traitées par la société B&M France SAS uniquement pour l'organisation du jeu, la validation des participations et l'acheminement des dotations.

Elles ne seront conservées que pour la durée nécessaire à ces finalités. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de ses données personnelles, qu'il peut exercer en formulant sa demande par courrier électronique à l'adresse suivante : accueil.client@bmstores.fr.

Article 9 — Consultation du règlement

Le présent règlement complet est consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu via le lien disponible dans la bio des comptes Instagram et TikTok ainsi que dans la description de la publication Facebook. Une copie peut être adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la Société Organisatrice.